

Avis de constitution

SOCIETE « ALLIANCE AUTO PARTS » en abrégé « AAP »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET GONZAQUE, Lot 565,
Ilot 565

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/09/2025 et enregistrés au CEPICI le 19/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALLIANCE AUTO PARTS » en
abrégé « AAP »

Objet :

- Vente de pièces détachées toutes marques
- Import-export de pièces de véhicules ;
- Exportations d'articles ;
- ?Location de véhicules ;
- ?Vente de véhicules ;
- ?Mécanique générale ;
- ?Expertise automobile ;
- ?Visite technique ;
- ?Assurance automobile ;
- ?Remorquage de véhicules ;
- ?Lavage professionnel ;
- Peinture et Tuning Auto.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET GONZAQUE, Lot 565, Ilot 565

Dirigeant(s) M KOUADIO JEAN LUC AHOSSI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05154 du 21/10/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°64500/GTCA/RC/2025 du 21/10/2025

